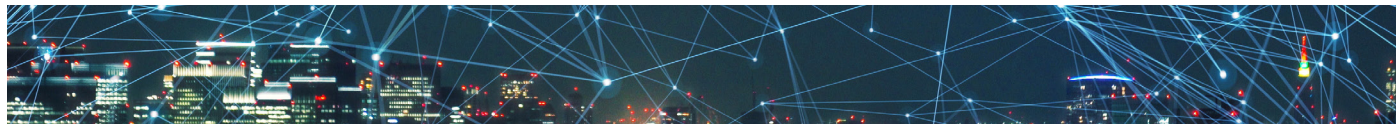


Prologue.

INSCRIPTION DE RÉSOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2023 À L'INITIATIVE D'UN GROUPE D'ACTIONNAIRES ET NOMINATION DE MICHEL SEBAN EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, EN REMPLACEMENT DE GEORGES SEBAN, RÉPUTÉ DÉMISSIONNAIRE D'OFFICE



PROLOGUE annonce avoir reçu de la part de certains de ses actionnaires, membres de l'Association des Actionnaires Minoritaires de Sociétés Cotées (ASAMIS), une demande d'inscription de cinq projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2023.

Dépôt de cinq résolutions complémentaires par un groupe d'actionnaires

Le Conseil d'administration s'est réuni ce jour afin d'étudier les projets de résolutions additionnelles soumis le 2 juin 2023 par certains actionnaires de la Société, membres de l'Association des Actionnaires Minoritaires de Sociétés Cotées (ASAMIS), ayant pour objet la révocation de trois administrateurs (Monsieur Georges Seban, également Président Directeur Général, Monsieur Clément Weber et Madame Elsa Perdomo) et la nomination de deux nouveaux administrateurs (Monsieur Emmanuel Cennelier et Monsieur Philippe Brun).

En l'état actuel, le Conseil d'administration estime que la révocation de Monsieur Georges Seban, Monsieur Clément Weber et Madame Elsa Perdomo de leurs mandats d'administrateurs porterait atteinte à l'intérêt de la Société, de ses salariés et de ses actionnaires, en déstabilisant son organisation et sa gestion. Par ailleurs, le Conseil d'administration relève que les motifs invoqués au soutien des projets de résolutions (disponibles sur le site internet de la Société) ne sont pas pertinents compte tenu de l'investissement de Monsieur Georges Seban, Monsieur Clément Weber et Madame Elsa Perdomo au sein du Conseil d'administration de la Société et qu'aucun projet concret n'est proposé par les membres de l'Association des Actionnaires Minoritaires de Sociétés Cotées (ASAMIS) susvisés.

Pour ces raisons, le Conseil d'administration a décidé de ne pas agréer l'ensemble des projets de résolutions complémentaires soumis par le groupe d'actionnaires, membres de l'Association des Actionnaires Minoritaires de Sociétés Cotées (ASAMIS), et recommande de voter contre.

Un avis de convocation contenant l'ordre du jour et le texte des résolutions modifiés sera publié au BALO le 14 juin 2023.

Nomination de Monsieur Michel Seban en qualité de Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Georges Seban, réputé démissionnaire d'office

Le Conseil d'administration réuni ce jour a également décidé de nommer Monsieur Michel Seban en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, en remplacement de Monsieur Georges Seban, réputé démissionnaire d'office pour avoir atteint l'âge de 95 ans, conformément aux articles 14 et 17 des statuts.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2023 sera appelée à approuver la 9ème résolution visant à modifier les articles 14 et 17 des statuts de la Société pour porter la limite d'âge du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général à 97 ans (et non 100 ans, comme mentionné dans l'avis de réunion publié au BALO n°62 du 24 mai 2023). Si la 9ème résolution est approuvée et si la résolution A portant sur la révocation de Monsieur George Seban de son mandat d'administrateur est rejetée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2023, le Conseil d'administration pourra décider de nommer à nouveau Monsieur Georges Seban en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

A PROPOS DE PROLOGUE

Avec un chiffre d'affaires de 108 M€ en 2022, Prologue est une société technologique de croissance spécialisée dans les domaines du logiciel, des services informatiques et de la formation.

Présent en France, en Espagne, en Amérique Latine et aux Etats-Unis, Prologue réalise près d'un tiers de son chiffre d'affaires hors de France.

En termes d'offres, le groupe s'est positionné sur les marchés en croissance à forte valeur ajoutée du Cloud, des services informatiques, du Digital, du MRM (Marketing Ressource Management) et de la formation.

A travers sa filiale M2i cotée sur Euronext Growth et détenue à 65,54%, Prologue est un leader en France de la formation dans les domaines technologiques avec plus de 2500 cursus de formation.

Prologue est cotée à la Bourse de Paris sur le marché Euronext Growth (FR0010380626 ALPRG).

Nombre d'actions : 91 797 097